



Délégation Europe Ecologie
Parlement européen

Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
et

M. Stéphane Le Foll
Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement

Copie à :

Mme Marisol Touraine
Ministre des Affaires sociales et de la Santé
et

Mme Myriam El Khomri
Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Objet : Renouvellement de l'autorisation du glyphosate dans l'Union européenne

Mesdames, Monsieur les Ministres,

Le glyphosate est la substance active de l'herbicide le plus vendu en France, le RoundUp de l'entreprise multinationale Monsanto. Les 7 et 8 mars prochains, un comité européen (*Standing committee on plants animals food and feed*), composé d'experts des États membres, devra se prononcer pour renouveler l'autorisation de cette substance pour une durée de quinze ans.

Le glyphosate est le second pesticide le plus utilisé et le plus vendu en France, après le soufre. Son usage herbicide est si répandu dans l'agriculture conventionnelle qu'on le retrouve en résidus dans 65% des cours d'eau français d'après une étude du Commissariat général au développement durable de 2011. Cette situation empêche la France, comme de nombreux autres pays européens, d'atteindre les objectifs de bon état écologique des eaux tels que définis par la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE).

Par ailleurs le glyphosate, et avec lui d'autres substances utilisées comme pesticides chimiques, fait peser sur les utilisateurs un risque très important pour leur santé. L'INSERM estime que les premiers impactés sont les agriculteurs, durant la phase de préparation et d'épandage des produits. Cet organisme évalue qu'au-delà des 5,6 millions de professionnels bénéficiant d'une prestation auprès de Mutualité sociale et agricole (MSA) dont l'exposition aux pesticides est potentielle ou avérée, il faut ajouter de nombreuses autres catégories socio-professionnelles pour avoir une idée de l'ensemble de la population affectée. Le Plan national santé environnement

(PNSE) 2015-2019 prévoit de définir de nouveaux protocoles de surveillance des pesticides dans l'air pour répondre à ce problème majeur de santé publique.

En mars 2015, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), organe de l'Organisation mondiale de la santé, estimait que le glyphosate est "probablement cancérigène". En 2011, une étude de chercheurs français[i] pointait du doigt l'impact sur les cellules testiculaires et sur la diminution de testostérone chez les rats à des niveaux d'exposition au RoundUp pourtant faibles. L'ANSES a également rendu en février 2016 un avis[ii] indiquant les dangers des tallowamines, ces adjuvants du RoundUp dont la toxicité pourrait être bien supérieure au glyphosate lui-même. Elle a également indiqué dans le même avis qu'elle mènerait une révision des autorisations de mise sur le marché du RoundUp.

En novembre 2015, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a estimé[iii] que le glyphosate présentait plusieurs risques. Si selon elle, il n'est "probablement pas cancérigène", l'Autorité affirme que l'effet du glyphosate sur notre système endocrinien ne peut être exclu (page 12 de son rapport) et qu'il lui manque des données - ce que confirme le Commissaire européen à la santé M. Andriukaitis dans une lettre du 24 février 2016 en réponse à soixante-six eurodéputés. L'EFSA demande que des études plus poussées en matière d'éco-toxicologie soit menées pour appréhender l'impact du glyphosate sur l'environnement (page 20).

Comment réautoriser une substance qui, depuis l'entrée en vigueur de la loi de transition énergétique, n'est pas accessible en libre-service aux utilisateurs non-professionnels? Les Français ne le comprendraient pas.

Dans ce contexte, nous vous demandons:

- de rechercher la majorité requise pour un vote d'opposition du comité européen à la réautorisation du glyphosate ;
- que la position française demande l'application du principe de précaution tel qu'inscrit dans la Constitution ;
- de prendre en compte les avis de l'ANSES, de l'agence sanitaire du Danemark et de la position du Parlement néerlandais qui a banni le glyphosate dans les mêmes termes que la France, afin de remettre la décision de réautoriser le glyphosate à une date ultérieure dans l'attente que l'ANSES procède aux réévaluations qu'elle a jugé nécessaires ;
- de s'assurer que l'ANSES dispose des moyens humains et financiers pour mettre en œuvre son programme de travail sur le glyphosate au niveau national.

Veillez, dans cette attente, recevoir l'expression de nos salutations les plus distinguées.

**Michèle Rivasi, José Bové, Karima Delli,
Pascal Durand, Eva Joly et Yannick Jadot**
Députés européens

[i] <https://www.anses.fr/fr/system/files/BVS-mg-017-Crettaz.pdf>

[ii] <https://www.anses.fr/fr/content/avis-de-l%E2%80%99anses-sur-le-caract%C3%A8re-canc%C3%A9rog%C3%A8ne-pour-l%E2%80%99homme-du-glyphosate>

[iii] <http://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/pub/4302>